

Strasbourg, le 3 avril 2024

Aux adhérents et adhérentes

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale du syndicat FOCeA

Chère/Cher camarade,

En ta qualité d'adhérent(e) du syndicat, tu es vivement invité(e) à participer aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

Jeudi 16 mai 2024

**EHPAD les Fraxinelles
68750 BERGHEIM**

Afin d'y participer sur ton temps de travail, il convient de compléter **le formulaire d'autorisation d'absence (ASA Art16)**, au verso de ce document. Il doit être transmis à ton supérieur hiérarchique, au **moins 3 jours avant la date de la réunion**, soit lundi 13 mai 2024. Il est néanmoins possible de le remettre moins de 3 jours avant la réunion, mais un refus lié à l'intérêt du service pourrait être opposable.

Fraternellement,

Le Secrétaire Général


Christophe ODERMATT

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE – Hors article 18

À transmettre au Service Dialogue Social
(Mme Valérie ROMY – valerie.romy@alsace.eu)

Les agents qui souhaitent participer à une réunion syndicale doivent adresser une demande d'autorisation d'absence à leur supérieur hiérarchique,

au moins 3 jours avant la réunion.

Nom / prénom de l'agent :	
Organisation syndicale :	FOCeA
Direction / Service :	
Date de la demande :	
Signature de l'agent :	

➤ **ASA 16** (Décret n° 85-397 du 3 avril 1985, article 16 - 20 jours – instances syndicales supra –locales)

Date et objet de la réunion (joindre la convocation à la réunion) :

Assemblée Générale FOCeA du 16 mai 2024

Durée de l'absence demandée (exprimée en heures entières) : **8h**

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE (à motiver en cas de refus)

--

Date et signature du supérieur hiérarchique :